

Les compétences de base des professionnels de la prévention et du contrôle des infections

Document de consensus mis à jour en septembre 2022



Table des matières

Membres du groupe de travail

Évaluateurs externes

Introduction aux compétences de base

Les compétences de base primordiales 4

- Éducation
- Microbiologie
- Pratiques de base et précautions additionnelles
- Surveillance et épidémiologie
- Recours aux recherches

Les compétences de base appliquées 9

- Conception, construction, rénovation et entretien d'un établissement de soins
- Santé et sécurité au travail
- Éclosions et menaces de maladies infectieuses
- Amélioration de la qualité et sécurité des patients
- Retraitement du matériel médical

Les compétences de base auxiliaires 13

- Communication
- Leadership
- Gestion de programme
- Professionnalisme
- Diversité, équité et inclusion



COMPÉTENCES DE BASE DE LA

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Barbara Catt IA BScN MEd CIC
Willow Beach (Ontario)

Madeleine Ashcroft IA BScN MHS CIC FAPIC
Oakville (Ontario)

Donna Moralejo Ph D
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Marianna Ofner-Agostini BScN MHSc PhD CIC
North York (Ontario)

Gwyneth Meyers BSc MSc PhD
Calgary (Alberta)

Suzanne Rhodenizer Rose IA BScN MHS CIC
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Marion Yetman IA BN MN CIC
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

ÉVALUATEURS EXTERNES

Dana Anderson IA CIC

Ama Anne IA BScN CIC

Anne Augustin MLT CIC

Jim Ayukekbong BMLS PhD CIC

Clare Barry BN MSC CIC

Florentina Belu IA BScN CIC

Laurie Dawn Boyer IA BScN MEd CIC CPN(C)

Diane Brault IA BSc MEd

Natalie Bruce IA MScN CIC

Maureen Buchanan-Chell BScN RN CIC

Heather Candon BSc MSc MHM(C) CIC

Katherine Defalco BScN CIC

Rhonda DeMarco IA BHScN PGDip (GHID)

Murtuza Diwan BSc(Hons) MSc CIC

Megan Engbretson MSc CCRP CIC

Philippe Fournier BSc inf CIC

Magdalena Krawczyk IA

Hibak Mahamed BSc MPH CIC

Marianna Ofner-Agostini BScN MHSc PhD CIC

Donna Penney BN RN CIC

Adelia Marcal dos Santos MD MHS

Jennifer Selkirk IA BN MEd CIC

Wendy Somerville MSc

Terri Strongman IA BScN

Scott Stephens ACP

Angela Thomas BScN IA CIC

Introduction aux compétences de base

Ce document est une mise à jour du document « Les compétences de base de PCI Canada pour les professionnels du contrôle des infections » paru en 2016. Le présent document dresse la liste des compétences de base des professionnels de la prévention et du contrôle des infections définies par PCI Canada. Ce sont les connaissances, les compétences et les aptitudes minimales nécessaires à la pratique sécuritaire et éthique de la PCI. Les énoncés de compétence reflètent les attentes auxquelles une personne compétente en PCI doit pouvoir répondre. Les professionnels de la PCI doivent être capables de remplir efficacement les rôles et les fonctions que leur poste, leur équipe et leur organisme exigent. Les compétences spécifiques des niveaux novice et expert de la PCI n'ont pas encore été définies.

Les professionnels de la PCI font leur travail dans divers types d'établissements de soins. Le temps, les types de ressources et les types d'expériences d'apprentissage nécessaires au développement des diverses compétences varieront selon les personnes, en fonction de leurs connaissances, de leur expérience, de leur environnement et de leur cadre de travail. On s'attend à ce que les professionnels de la PCI dans tous les milieux de soins possèdent des connaissances et des habiletés liées à tous les domaines de compétence, mais toutes les compétences énumérées dans ce document ne s'appliqueront pas nécessairement dans tous les milieux.

Les professionnels de la PCI et leurs gestionnaires peuvent utiliser cette liste des compétences de base pour orienter l'évaluation du rendement et les activités de perfectionnement professionnel qui s'y rattachent. Ce document peut aussi servir à orienter les programmes d'éducation et les activités de formation. Il revient à chaque personne de déterminer les ressources et les stratégies d'apprentissage qu'il lui faudrait pour acquérir les connaissances et les compétences requises; ce document n'indique pas de ressources.

Ce document contient 183 énoncés de compétence rattachés à 15 domaines de compétences, qui sont répartis entre les compétences primordiales, appliquées et auxiliaires, bien que ces domaines puissent se recouper.

Les compétences de base *primordiales* sont les connaissances et les habiletés qui sont nécessaires à tous les aspects de la prévention et du contrôle des infections. Il y a cinq compétences de base primordiales : l'éducation; la microbiologie; les pratiques de base et les précautions additionnelles; la surveillance et l'épidémiologie; et le recours aux recherches.

Les compétences de base *appliquées* sont les connaissances et les habiletés qui ne servent pas quotidiennement, mais qui répondent à des problèmes particuliers lorsqu'ils se présentent. Les compétences de base appliquées visent cinq domaines : la construction, la rénovation et l'entretien; la santé et la sécurité au travail; les éclosons et les risques de maladie infectieuse; l'amélioration de la qualité et la sécurité des patients; et le retraitement d'appareils médicaux.

Les compétences de base *auxiliaires* sont les connaissances et les habiletés générales nécessaires aux professionnels compétents pour soutenir le fonctionnement efficace d'un programme de prévention et de contrôle des infections. Il y a cinq compétences auxiliaires : la communication, le leadership, la gestion de programme, le professionnalisme, ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion. Les compétences de base primordiales et appliquées sont propres à la prévention et au contrôle des infections, tandis que les compétences de base auxiliaires sont de portée plus générale.

L'ordre dans lequel les compétences apparaissent dans ce document n'est pas une indication de leur importance relative.

Chaque domaine de compétences comprend un ensemble d'énoncés de compétence se rapportant aux connaissances (« Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît... [quelque chose] ») ou à l'application des connaissances (« Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait... [faire quelque chose] »). Les énoncés portant sur l'application des connaissances englobent des habiletés et des attitudes et supposent que les connaissances voulues sont acquises, donc il y a peu de recoupements entre les deux ensembles d'énoncés. Étant donné que les soins de santé peuvent relever d'un gouvernement fédéral, provincial ou territorial, la mise en application des compétences des professionnels de la PCI peut varier.

Aux fins de ce document, le terme *patient* désigne les patients, les clients et les résidents qui reçoivent des soins. Le terme *fournisseurs de soins de santé* désigne les personnes qui prodiguent des soins de santé ou des services de soutien, ce qui comprend, sans s'y limiter, le personnel infirmier, les médecins, les dentistes, le personnel ambulancier, les autres professions paramédicales, les fournisseurs de soins non réglementés, les étudiants des professions de la santé, les partenaires aux soins de santé essentiels, les bénévoles et le personnel de l'entretien ménager.

LES COMPÉTENCES DE BASE PRIMORDIALES

Dans tous les aspects de leur pratique quotidienne, les professionnels de la PCI fondent leurs actions, leurs recommandations et leur résolution de problèmes sur leur connaissance de la microbiologie, des principes des pratiques de base et des précautions additionnelles et des données probantes (p. ex., données de surveillance, littérature scientifique). Les professionnels de la PCI éduquent les fournisseurs de soins de santé formellement (p. ex., lors de séances planifiées) et informellement (p. ex., dans leurs échanges interpersonnels). La responsabilité de la surveillance incombe à divers membres du personnel selon les milieux de travail, mais les professionnels de la PCI doivent toujours participer activement aux programmes de surveillance. Les professionnels de la PCI doivent savoir obtenir et utiliser les rapports de recherches afin d'émettre des recommandations fondées sur des données probantes. La participation des professionnels de la PCI aux activités de recherche et à la diffusion des recherches variera selon leur milieu de travail, le contexte du travail et les ressources à leur disposition.

Éducation

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Le rôle éducatif qui relève de sa profession;
2. Les théories et les concepts de l'enseignement et de l'apprentissage (p. ex., éducation des adultes, mentorat, apprentissage par problèmes, apprentissage collaboratif);
3. Les approches de la conception pédagogique qui facilitent le développement de conceptions innovatrices et efficaces (p. ex., enseignement ancré, enseignement inversé);
4. L'effet des différentes approches de l'enseignement sur l'apprentissage (p. ex., cours magistral, discussion animée, apprentissage par des activités, collaboration, consultation);
5. L'art de concevoir une expérience d'enseignement et d'apprentissage (p. ex., utilisation d'objectifs, préparation d'un plan de leçon);
6. L'utilisation de diverses technologies pour aider l'enseignement et l'apprentissage (p. ex., plateforme de conférence vidéo, logiciel de collaboration, diapos);
7. Le rôle et le processus de l'orientation, du préceptorat, de l'accompagnement et du mentorat;
8. Le rôle de l'enseignement et de l'apprentissage dans la mise en pratique des connaissances et des habiletés et le changement des comportements; et
9. Les méthodes d'évaluation des processus, des résultats et des effets.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Reconnaître quand il convient d'utiliser les diverses stratégies d'enseignement en fonction des besoins de l'apprenant pour atteindre les résultats visés;
2. Concevoir, élaborer, utiliser et évaluer les stratégies et les ressources d'apprentissage selon diverses approches en harmonisant les objectifs avec les stratégies et les résultats visés;

3. Utiliser diverses approches et technologies d'enseignement dans des contextes divers (une personne seule, en groupe, en classe, en contexte clinique, en ligne);
4. Soutenir le développement des processus et des ressources à utiliser pour l'orientation, le préceptorat et le mentorat des professionnels de la PCI dans le cadre de leur programme de PCI ou de leur milieu de travail;
5. Collaborer avec les parties prenantes et les participants pour fournir des services éducatifs au sein de l'organisme (p. ex., infirmières ou infirmiers cliniciens enseignants, équipes de simulation, universitaires, personnel des technologies de l'information);
6. Revendiquer et promouvoir l'inclusion de l'enseignement de la prévention et du contrôle des infections dans les divers programmes cliniques et programmes connexes;
7. Réfléchir sur sa pratique et autoévaluer sa compréhension, son approche, ses forces et ses défis dans son rôle d'éducation;
8. Développer des stratégies pour renforcer ses propres connaissances, habiletés et pratiques en matière d'enseignement et d'apprentissage; et
9. Créer un environnement qui soutient l'apprentissage, notamment par la rétroaction pédagogique.

Microbiologie

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les microorganismes qui apparaissent souvent dans les établissements de soins et les milieux communautaires, les microorganismes importants du point de vue épidémiologique et les microorganismes qui apparaissent souvent dans l'environnement, en se référant spécifiquement :
 - a. à la classification générale et à la taxonomie des microorganismes;
 - b. aux caractéristiques clés, y compris le mode de transmission, les réservoirs ou les sources, la période d'incubation et la période de communicabilité;
 - c. aux présentations cliniques les plus communes lorsqu'une infection est présente;

- d. au test (ou aux tests) diagnostiques appropriés pour l'identification de microorganismes spécifiques et à la méthode (ou aux méthodes) appropriées pour le prélèvement d'échantillons;
 - e. à la population ou aux populations à risque;
 - f. aux mesures requises pour la prévention et le contrôle des infections; et
 - g. à l'utilisation de traitements empiriques, prophylactiques et thérapeutiques contre les infections.
2. Les approches générales pour la détection et l'identification de microorganismes en laboratoire et les circonstances où chaque approche est appropriée (p. ex., méthodes de détection directe, culture, sérologie, techniques moléculaires);
 3. Les divers types de rapports entre les êtres humains et les microorganismes (p. ex., colonisation ou infection, flore normale ou portage passager; latence);
 4. Le microbiome et son rôle dans la transmission et la prévention des maladies;
 5. Les méthodes appropriées pour le prélèvement, la manipulation, l'emballage, l'étiquetage et le transport d'échantillons et de matériel biologique dangereux;
 6. L'interprétation des résultats de laboratoire, par exemple :
 - a. la réaction à la coloration de Gram et à la coloration acido-résistante, la morphologie et les mesures à prendre immédiatement (p. ex., mise en place des précautions);
 - b. les tests de susceptibilité aux antimicrobiens et leurs résultats;
 - c. les antibiogrammes;
 - d. les patrons inhabituels de résistance aux antibiotiques de certains pathogènes;
 - e. la reconnaissance des types de flore considérée comme normale pour des sites spécifiques;

- f. la reconnaissance de la possibilité de contamination des cultures;
 - g. les limites des tests utilisés;
 - h. le typage de souches; et
 - i. le séquençage génomique.
7. Les circonstances où il convient de consulter d'autres experts (p. ex., médecin spécialiste des maladies infectieuses, microbiologiste médical) ou d'autres organismes (p. ex., service de santé publique); et
 8. La résistance antimicrobienne et le rôle joué par le programme de prévention et de contrôle des infections et la gestion responsable des antimicrobiens pour la freiner.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Interpréter correctement les résultats d'analyses de laboratoire et prendre les mesures appropriées pour conseiller les fournisseurs de soins de santé qui soignent des patients ayant une infection ou une maladie infectieuse;
2. Communiquer efficacement et en temps opportun avec les parties prenantes (p. ex., laboratoires, services de santé publique locaux, opérations, fournisseurs de soins de santé, direction médicale) pour discuter des mesures à prendre pour prévenir et contrôler les infections; et
3. Participer au programme de gestion responsable des antimicrobiens en éduquant le milieu et en exerçant une influence, p. ex., par l'échange d'expertises.

Pratiques de base et précautions additionnelles

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. La chaîne de transmission des infections;
2. La hiérarchie des mesures de contrôle (p. ex., ingénierie ou aménagement de l'environnement, administration, équipement de protection individuelle) pour prévenir et contrôler la transmission des agents infectieux dans les milieux de soins;
3. Les rôles et les responsabilités de l'établissement pour minimiser le risque d'exposition aux agents infectieux et leur transmission dans les milieux de soins;
4. Les rôles et les responsabilités des fournisseurs de soins pour minimiser le risque d'exposition

- aux agents infectieux et leur transmission dans les milieux de soins;
5. Les composantes des pratiques de base dans les milieux de soins, y compris :
 - a. l'évaluation du risque au point de service;
 - b. l'hygiène des mains;
 - c. le contrôle à la source (p. ex., immunisation, hygiène respiratoire);
 - d. le placement du patient, l'aménagement et la circulation;
 - e. la technique aseptique;
 - f. l'utilisation de l'équipement de protection individuelle;
 - g. la manipulation sécuritaire des objets piquants ou tranchants et la prévention de la transmission des pathogènes à diffusion hémotogène;
 - h. la gestion de l'environnement des soins aux patients (p. ex., évaluation du processus et des produits de nettoyage, nettoyage et désinfection des dispositifs non invasifs, manipulation des déchets et de la literie);
 - i. l'éducation des patients, des familles et des visiteurs, avec un langage et du matériel culturellement appropriés, non stigmatisants et inclusifs; et
 - j. la gestion des visiteurs.
 6. Les conditions cliniques (p. ex., diagnostic, syndrome, présentation) et les microorganismes pour lesquels les pratiques de base suffisent pour prévenir et contrôler la transmission des infections;
 7. Les conditions cliniques et les microorganismes pour lesquels les précautions additionnelles sont requises pour prévenir et contrôler la transmission des infections; et
 8. Les conditions requises pour mettre fin aux précautions additionnelles.
- b. des instructions pour les techniques d'hygiène des mains;
 - c. des outils de surveillance de la conformité aux pratiques d'hygiène des mains;
 - d. des conseils pour le choix et l'emplacement des produits d'hygiène des mains;
 - e. l'identification d'obstacles à une hygiène des mains efficace et de solutions pour les éliminer; et
 - f. des méthodes d'évaluation du programme d'hygiène des mains.
2. Évaluer le risque de transmission et mettre en place des mesures pour prévenir et contrôler la transmission des infections (p. ex., élaborer des politiques, promouvoir l'hygiène des mains, clarifier les rôles en matière de nettoyage de l'équipement, gérer les visiteurs);
 3. Reconnaître la nécessité des précautions additionnelles d'après la présentation clinique et les modes de transmission de l'organisme;
 4. Reconnaître les circonstances où il faut modifier les précautions additionnelles et orienter les milieux / les fournisseurs de soins de santé en ces circonstances;
 5. Enseigner les pratiques de base aux fournisseurs de soins de santé, y compris l'évaluation du risque au point de service; l'hygiène des mains; la sélection, l'utilisation, le port, le retrait et l'entretien de l'équipement de protection individuelle; et l'élimination des objets piquants ou tranchants;
 6. Enseigner les principes des pratiques additionnelles aux fournisseurs de soins de santé, p. ex., les types de précautions, les voies de transmission, la mise en œuvre, la durée et la cessation des précautions additionnelles;
 7. Enseigner aux fournisseurs de soins de santé les principes du nettoyage et de la désinfection des surfaces environnementales, y compris la conception des milieux de soins, la sélection des produits de nettoyage et de désinfection, et le nettoyage de l'équipement;
 8. Fournir des conseils sur les ressources requises pour le nettoyage de l'environnement, y compris les politiques et les procédures; la fréquence du nettoyage des surfaces souvent ou moins souvent touchées, la vulnérabilité de la population et le niveau de contamination; l'éducation; les lieux et les événements particuliers (p. ex., travaux de construction, inondation, déversement de liquide corporel); gestion de la lessive et des déchets;

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Développer et mettre en œuvre un programme d'hygiène des mains ayant les composantes suivantes :
 - a. une campagne de sensibilisation sur le rôle des mains dans la transmission des microorganismes;

- technologies nouvelles et changeantes; et évaluation et contrôle de la qualité);
9. Collaborer avec les fournisseurs de soins de santé et les autres services concernés pour traiter de questions liées à l'application uniforme des pratiques de base et à la mise en œuvre des précautions additionnelles (p. ex., nettoyage et surveillance de l'environnement); et
 10. Informer et/ou éduquer les patients, les familles et les visiteurs sur les mesures de PCI visant à éviter et à contrôler la transmission des infections dans les milieux de soins, y compris l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire, l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle et les restrictions imposées aux visiteurs au besoin.

Surveillance et épidémiologie

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. La signification épidémiologique de la personne, du lieu et du temps;
2. Les principes de base, les buts, les types et les méthodes de la surveillance, y compris de la protection de la vie privée et de la confidentialité;
3. Les diverses méthodologies pouvant servir aux études de surveillance accrue; et
4. La réglementation en matière de surveillance et les autres exigences en vigueur dans leur région administrative.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Déterminer les priorités organisationnelles de la surveillance, compte tenu des données probantes disponibles et des ressources disponibles;
2. Établir pour un programme de surveillance donné des objectifs et des buts clairement définis qui sont appropriés au lieu, à la procédure et à la population ciblée;
3. Développer des actions recommandées à la lumière de données et de la littérature, et y inclure d'autres études pour améliorer la surveillance;

4. Choisir les définitions normalisées pour les cas et/ou les indicateurs à utiliser et les appliquer uniformément à l'analyse des données;
5. Utiliser pour la collecte de données des méthodes qui assurent l'obtention de données disponibles, valides et fiables et justifier ses choix;
6. Utiliser une approche standardisée pour obtenir seulement les données nécessaires, tout en assurant le maintien des pratiques exemplaires en matière de protection de la vie privée et de la confidentialité;
7. Utiliser un système de gestion de données qui assure de façon efficace et efficiente le stockage, la gestion, l'analyse, la communication, la conservation, la destruction et la sécurité des données;
8. Décrire les données clairement en calculant et en communiquant les données descriptives appropriées (p. ex., médianes, taux, rapports des cotes) et en produisant des graphiques et des tableaux;
9. Évaluer et interpréter de façon critique la signification des résultats dans le contexte des tendances sur une période, de la comparaison à des sources de données internes ou externes et/ou à des données de référence, des buts du programme de surveillance et dans tout autre contexte pertinent
10. Formuler des actions recommandées à la lumière des données, des limites des données et de la littérature;
11. Élaborer et mener une stratégie de communication qui assure l'utilisation efficace et efficiente des outils servant aux rapports et à la rétroaction pour diffuser les résultats de la surveillance et les recommandations connexes aux principales parties prenantes (p. ex., administration, patients, fournisseurs de soins de santé);
12. Collaborer avec les principales parties prenantes pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de recommandations fondées sur des données probantes; et
13. Mener régulièrement un examen critique du programme de surveillance en consultation avec les experts et les parties prenantes concernées et le revoir au besoin pour en améliorer l'efficacité et l'efficience.

Recours aux recherches

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les modèles de recherche courants, ainsi que leurs forces et leurs limites inhérentes; et
2. Le processus de recherche.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Reconnaître des questions ou des thèmes qu'il faut éclairer en consultant la littérature scientifique ou en menant de nouvelles recherches;
2. Utiliser des stratégies de recherche pour accéder aux articles de revue qui se rapportent à un sujet d'intérêt, à l'aide de bases de données arbitrées (p. ex., CJIC, ICHE, AJIC, PubMed), de sites Web pertinents, de documents gouvernementaux, d'autres publications pertinentes et de moteurs de recherche utiles (p. ex., Google Scholar) et de mots clés de recherche;
3. Différencier les rapports de recherche, les articles d'opinion, les articles à fondement théorique, les recensions des écrits, les synthèses systématiques et d'autres types de rapports, comme la littérature grise, et interpréter les informations pertinemment;
4. Évaluer de façon critique la validité et la fiabilité des informations provenant de sites Web;
5. Évaluer de façon critique les rapports de recherche, y compris les méthodes, les résultats et la validité des conclusions tirées;
6. Tirer des conclusions ou émettre des recommandations qui correspondent à la qualité des preuves;
7. Planifier la mise en œuvre appropriée de recommandations fondées sur des données probantes;
8. Utiliser les recherches et les données probantes pour éclairer les programmes et les politiques de PCI;
9. Collaborer avec d'autres membres de l'équipe de soins à l'élaboration de propositions de recherches, à l'obtention des approbations nécessaires, à la collecte de données, à l'analyse de résultats et à la communication des résultats; et

10. Collaborer à la diffusion des résultats de recherche, formellement (par des présentations et des publications) et informellement.

LES COMPÉTENCES DE BASE APPLIQUÉES

Les connaissances et les habiletés liées à ces compétences ne seront pas utilisées quotidiennement, mais plutôt pour répondre à des problèmes particuliers lorsqu'ils se présentent, comme un projet de rénovation, une éclosion, ou une question de retraitement. Les professionnels de la PCI doivent collaborer avec le personnel des autres services, comme la santé et la sécurité au travail ou l'amélioration de la qualité, afin de promouvoir la qualité des soins et la sécurité du milieu de travail du point de vue de la prévention et du contrôle des infections.

Conception, construction, rénovation et entretien d'un établissement de soins

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les enjeux et les risques en matière de prévention et de contrôle des infections qui sont liés à la conception, à la construction, à la rénovation et à l'entretien des locaux, ainsi que les mesures pour y répondre; et
2. Les normes actuelles de la conception, de la construction, de l'accessibilité, de la rénovation et de l'entretien des établissements de soins et particulièrement les mesures ou les recommandations préventives appropriées à chaque phase du projet.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Travailler de concert avec les parties prenantes à chaque étape de la planification, de la conception, de l'aménagement pour l'accessibilité, de la construction, de la rénovation et de la préparation à l'occupation, afin d'assurer l'application des principes de la prévention et du contrôle des infections;
2. Fournir aux principales parties prenantes l'éducation se rapportant spécifiquement aux principes pertinents de la prévention et du contrôle des infections, y compris les entrepreneurs internes et externes et les autres organismes qui s'occupent de la construction, de la rénovation et de l'entretien d'établissements de soins;

3. Faire connaître les exigences des normes actuelles en matière de prévention et de contrôle des infections à intégrer aux ententes, aux listes de contrôle, aux caractéristiques techniques et aux ententes de responsabilisation des entrepreneurs du projet;
4. En consultation avec les principales parties prenantes, évaluer les risques et analyser les mesures préventives pour la prévention et le contrôle des infections, avant et pendant les travaux de construction et de rénovation d'un établissement de soins;
5. Collaborer avec les principales parties prenantes pour faire exécuter et consigner en dossier les mesures appropriées de prévention et de contrôle des infections (p. ex., surveillance, mesures antipoussière, traitement de l'air) tout au long du projet et lors de violations significatives de ces mesures; et
6. À la fin du projet, revoir le processus de construction, de rénovation et d'entretien avec les principales parties prenantes et collaborer à la formulation de recommandations pour des projets à venir.

Santé et sécurité au travail

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Le mode de transmission des agents infectieux, les mesures préventives et la gestion des risques d'exposition des fournisseurs de soins de santé et des patients dans le milieu de soins (p. ex., tuberculose, pathogènes à diffusion hémotogène, virus respiratoires);
2. Les programmes de santé au travail (p. ex., politique de santé en milieu de travail, programme de protection respiratoire, programme de prévention des blessures dues aux objets piquants ou tranchants, immunisation) et des façons d'accentuer les messages clés de la prévention et du contrôle des infections auprès du personnel; et
3. Les rôles et les responsabilités liées à la santé et à la sécurité au travail au sein de son organisme.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Revoir et/ou aider à développer des politiques et des procédures de santé et de sécurité au travail qui sont utiles à la prévention et au contrôle des infections, comme des programmes de dépistage, de retour au travail et d'immunisation;
2. Évaluer les dangers et les risques en utilisant les outils de vérification ou les listes de contrôle appropriées (p. ex., manipulation sécuritaire des objets piquants ou tranchants, utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle, positionnement des distributeurs de solutions à base d'alcool pour les mains);
3. Collaborer avec le personnel du service de santé et de sécurité au travail pour enquêter et recommander des actions appropriées, y compris des mesures pour prévenir la répétition d'une occurrence, lorsqu'un fournisseur de soins de santé a été exposé à un agent infectieux (p. ex., transmis par un autre travailleur ou un patient) ou a contracté une maladie ou une infection transmissible;
4. Servir de ressource collaborative pour évaluer si un fournisseur de soins de santé peut retourner au travail après une absence due à une maladie infectieuse, à une infection ou à une exposition à un agent infectieux; et
5. Servir de ressource pour évaluer dans quelle mesure un fournisseur de soins de santé assure convenablement l'hygiène des mains ou respecte les pratiques de base lorsque l'état de ses mains complique les pratiques d'hygiène des mains (p. ex., dermatite ou attelle).

Éclosions et menaces de maladies infectieuses

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Le dépistage et la gestion d'une éclosion;
2. La planification et la préparation pour les pandémies, la gestion lors de désastres (p. ex., inondation, incendie) et d'autres maladies infectieuses émergentes; et
3. Les agents de bioterrorisme potentiels qui pourraient avoir des conséquences sur les établissements de soins.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Travailler de près avec les services concernés (p. ex., santé et sécurité au travail, laboratoire,

- services environnementaux, unités de soins aux patients) et les organismes externes (p. ex., services de santé publique) pour constater les éclosions qui affectent les patients et le personnel (p. ex., norovirus, grippe, gale, COVID-19), afin de s'assurer que les informations circulent effectivement et en temps opportun;
2. Développer une hypothèse, constater l'existence d'une éclosion et décrire son étendue (personnes, lieux et temps en question);
 3. Collaborer avec l'équipe de gestion d'une éclosion pour :
 - a. établir la définition de cas;
 - b. établir les paramètres de l'enquête et des méthodes de dépistage de cas;
 - c. cerner la source et le mode de transmission;
 - d. définir, mettre en œuvre, évaluer et réviser les stratégies de gestion d'une éclosion de façon continue; et
 - e. dresser et garder à jour une liste descriptive de cas (*line list*) et une courbe épidémiologique.
 4. Communiquer et collaborer avec les parties prenantes concernées au besoin, y compris, sans s'y limiter, le laboratoire et les responsables de la gestion du risque, des relations publiques et de la santé publique;
 5. Analyser les données sur les éclosions pour déterminer leur cause, le succès des mesures de contrôle et les mesures d'amélioration et de prévention à prendre à l'avenir;
 6. Préparer et diffuser des communications liées à l'éclosion;
 7. Organiser et animer après l'éclosion une séance de synthèse avec les parties prenantes pour résumer l'évolution de l'éclosion, les mesures prises et les leçons tirées;
 8. Présenter les résultats de l'étude de l'éclosion et les leçons apprises à la communauté scientifique locale et élargie (p. ex., visites, résumés pour les revues et congrès); et
 9. Collaborer avec les principales parties prenantes (p. ex, gestion des catastrophes, services de santé publique locaux) pour que l'établissement de soins soit mieux préparé à reconnaître et à réagir à une menace de maladie infectieuse

(p. ex., inondation, feu, pandémie, infection émergente, bioterrorisme), y compris :

- a. la planification et la préparation;
- b. la mise en œuvre;
- c. l'évaluation;
- d. la communication; et
- e. la connaissance des nouvelles recommandations et directives.

Amélioration de la qualité et sécurité des patients

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Des concepts de culture organisationnelle (comme la diversité, l'équité et l'inclusion), d'ingénierie des facteurs humains et de la modification du comportement, d'amélioration de la qualité, de sécurité des patients, ainsi que leurs interrelations et leur rapport avec la prévention et au contrôle des infections;
2. Les programmes d'assurance de la qualité et d'amélioration des services visant des groupes à risque en question, y compris les méthodes couramment utilisées (p. ex., PEEA planifier-exécuter-étudier-agir [*angl. PDSA*]; analyse par arbre de défaillance [*root-cause analysis*], analyse des écarts, analyse des modes de défaillance et de leurs conséquences) pour cerner les indicateurs de sécurité des patients; et
3. Les initiatives nationales et provinciales/territoriales propres aux secteurs et les initiatives organisationnelles pour la sécurité des patients.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Évaluer les pratiques de prévention et de contrôle des infections de façon continue (p. ex., audits), y compris les processus de surveillance, la protection de la vie privée, la pratique et les résultats, la reconnaissance des facteurs associés et la formulation de recommandations;
2. Préparer, et diffuser aux parties prenantes appropriées, des rapports sur des initiatives d'amélioration de la qualité, en se référant à des démarches, des résultats et des recommandations d'examen de la qualité;
3. Revoir régulièrement les politiques et les procédures de la prévention et du contrôle des infections et les modifier au besoin afin de refléter les pratiques exemplaires actuelles;

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 4. Participer activement au processus d'accréditation, mener l'évaluation et élaborer des plans d'action pour répondre aux normes d'accréditation et aux pratiques organisationnelles requises pour la prévention et le contrôle des infections; 5. Fournir à d'autres services des conseils sur des questions d'amélioration de la qualité liées à la prévention et au contrôle des infections (p. ex., surveillance de l'environnement); 6. Collaborer avec les parties prenantes pour reconnaître, prévenir ou minimiser les risques éventuels aux patients en matière de prévention et de contrôle des infections, en tenant compte des perspectives de la diversité, de l'équité et de l'inclusion; 7. Collaborer à l'examen d'incidents critiques ayant rapport avec la prévention et le contrôle des infections et fournir des recommandations au besoin; et 8. Faire preuve de son engagement personnel envers la culture de la sécurité par ses attitudes et ses actions et en orientant et en influençant les parties prenantes au sein de son organisme. | <ol style="list-style-type: none"> 4. Les méthodes de décontamination, de nettoyage, de désinfection et de stérilisation, y compris les types de produits, le mode d'emploi, les instructions du fabricant, le déroulement sécuritaire des opérations, les processus, la documentation; le rangement, la manutention et le transport de fournitures et/ou d'appareils médicaux contaminés, propres et/ou stérilisés; 5. Le contrôle de la qualité pour le nettoyage, la désinfection (y compris la désinfection de haut niveau) et les processus de stérilisation (p. ex., épreuve d'efficacité des agents chimiques, contrôle biologique des stérilisateur); 6. Les processus servant à reconnaître, à gérer et à minimiser les manquements aux pratiques/processus de nettoyage, de désinfection et de stérilisation; et 7. Les risques liés à la réutilisation du matériel à utilisation unique. |
|---|---|

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

Retraitement du matériel médical

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. La classification de Spaulding pour le matériel médical invasif, semi-invasif ou non invasif et comment l'appliquer en pratique; 2. Les pratiques exemplaires nationales, provinciales et/ou locales recommandées pour la décontamination, le nettoyage, la désinfection et la stérilisation des appareils médicaux et du matériel médical réutilisable (p. ex. Association canadienne de normalisation [CSA], normes d'agrément); 3. Les risques pour la prévention et le contrôle des infections liés à des pathogènes particuliers à risque élevé (p. ex., impliquant des spores ou des prions) et les techniques appropriées pour la manipulation et le retraitement du matériel médical servant aux patients porteurs de ces pathogènes; | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mener une vérification des méthodes de retraitement pour déterminer que les processus suivis répondent aux normes nationales approuvées (p. ex. CSA), que des recommandations sont faites et que le suivi a lieu pour assurer de façon continue un haut niveau de qualité; 2. Communiquer les résultats de l'évaluation, en portant une attention particulière aux risques constatés pour la sécurité des patients et du personnel et le maintien de la qualité; 3. Entreprendre une action ou une enquête si des cas de manquement aux processus ont été constatés; 4. Indiquer des mesures nécessaires pour améliorer la qualité et la sécurité des processus de décontamination, de nettoyage, de désinfection et de stérilisation; 5. Fournir, dans la perspective de la prévention et du contrôle des infections, des conseils fondés sur des données probantes pour l'élaboration de politiques et de procédures de décontamination, de nettoyage, de désinfection et/ou de stérilisation; et 6. Fournir, dans la perspective de la prévention et du contrôle des infections, des conseils fondés sur des données probantes pour le processus d'acquisition de nouveau matériel médical (p. ex., juger si le nouveau matériel peut être adéquatement retraité). |
|--|---|

LES COMPÉTENCES DE BASE AUXILIAIRES

Les connaissances et les habiletés inhérentes à ces compétences ont une portée générale qui déborde du cadre de la prévention et du contrôle des infections. Leur degré d'utilité dans les activités quotidiennes de la PCI sera variable. Les professionnels de la PCI, quel que soit le poste qu'ils occupent, doivent aider à assurer le bon fonctionnement de leur programme à titre de leaders non officiels en encourageant le changement et en facilitant l'adoption et le soutien des pratiques exemplaires. Le sens de la communication et le sens de la collaboration sont des compétences essentielles à la pratique des professionnels de la PCI, car une grande part de leur travail se fait en interaction avec d'autres personnes, équipes et services. La diversité, l'équité et l'inclusion doivent être prises en compte dans tous les processus et les activités de la PCI. Les responsables de la PCI sont des professionnels qui répondent de leurs actions et de leur perfectionnement professionnel. En approfondissant leurs connaissances et leurs compétences, ils peuvent mieux agir comme des experts dans leur domaine.

Communication

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les principes de la communication, y compris les barrières et les catalyseurs;
2. Les stratégies de diffusion de l'information;
3. Les diverses parties prenantes internes et externes avec lesquelles le programme de prévention et de contrôle des infections doit communiquer (formellement et informellement);
4. Le rôle de la diversité, de l'équité et de l'inclusion comme fondements de la communication efficace; et
5. Les politiques et les protocoles de communication de l'établissement.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Communiquer efficacement oralement et par écrit (p. ex., clarté, concision, précision, contact en temps opportun) tout en respectant les principes de la diversité, de l'équité et de l'inclusion;

2. Collaborer avec d'autres et/ou en groupe en faisant appel à diverses habiletés, comme une attitude d'ouverture et des processus de rétroaction et de résolution de conflits pour planifier, créer et livrer les communications;
3. Faciliter l'échange de connaissances en animant les parties prenantes; en encourageant la communication/rétroaction bidirectionnelle; en adaptant la communication aux interlocuteurs; et en produisant et en interprétant des outils graphiques (p. ex., diagramme en arrêtes de poisson, graphique de Pareto, organigrammes);
4. Diffuser les résultats, les recommandations, les rapports, la législation, les politiques et les procédures en matière de prévention et de contrôle des infections, ainsi que les informations sur de nouvelles questions, aux personnes, aux comités, aux départements, aux services et aux parties prenantes externes que ces communications concernent, tout en utilisant des moyens technologiques qui conviennent au message et aux destinataires;
5. Encourager le dialogue de manière à encourager la responsabilisation pour l'action;
6. Encourager les parties prenantes concernées à coordonner leurs communications, par exemple pour reconnaître et examiner les événements nuisibles et précurseurs;
7. Communiquer avec les autorités concernées selon les exigences réglementaires (p. ex., déclarer les maladies transmissibles aux services de santé publique locaux); et
8. Communiquer avec le public et les médias conformément aux politiques et aux protocoles de l'organisme.

Leadership

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les principes et les pratiques de la planification et du développement de programmes, notamment l'adhésion à une vision;
2. Les principes de la collaboration, du travail en équipe, de l'accompagnement et de l'influence sur les autres;
3. Des théories ou un cadre conceptuel du leadership qui peut servir au sein de son organisme.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Jouer un rôle de meneur en connaissant, en gérant et en développant ses propres habiletés pour le leadership;
2. Promouvoir les intérêts d'un programme de PCI et de prévention des infections associées aux soins de santé (IASS) et veiller à ce que les buts de ce programme demeurent une priorité de l'organisme;
3. Prendre l'initiative d'élaborer, d'évaluer et de revoir l'énoncé de mission et de vision, les buts, les objectifs mesurables, les indicateurs et le plan d'action du programme de PCI, en harmonie avec les priorités stratégiques et le plan opérationnel de l'organisme et tout en veillant à ce qu'il soit inclusif, qu'il respecte la diversité et qu'il favorise l'équité des soins;
4. Prendre l'initiative de développer, de mener, d'évaluer et de revoir le plan en cours dans l'organisme pour l'évaluation des risques d'infection, tout en tenant compte des résultats, y compris les incidents, les événements indésirables et les indications de succès mesurables;
5. Coordonner les structures et les processus de la prévention et du contrôle des infections (p. ex., comités, manuels d'instruction, procédures) et les lier à d'autres programmes de soins et de sécurité des patients;
6. Recommander des priorités propres à l'organisme en matière de prévention et de contrôle des infections (p. ex., sécurité des fournisseurs de soins, équipement, personnel) et indiquer des ressources appropriées pour soutenir ces recommandations
7. Analyser l'aspect financier et la valeur des programmes et des projets, y compris les résultats cliniques, l'analyse coûts-avantages, l'efficacité, l'évaluation de produits, les nouvelles données, et recommander des modifications à apporter aux pratiques;
8. Influencer et soutenir les collègues et les parties prenantes à tous les niveaux, en utilisant des stratégies pour atteindre le consensus et encourager le travail en équipe, et promouvoir une vision commune de la prévention et du contrôle des infections; et
9. Donner l'exemple du leadership inclusif et manifester des comportements culturellement

compétents pour inspirer, mentorer et soutenir la pratique et le développement des autres.

Gestion de programme

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Des stratégies de gestion pour la planification et l'opérationnalisation d'un programme et/ou d'une équipe afin d'atteindre des objectifs, y compris la gestion de projet, l'analyse coûts-avantages, le travail en équipe (notamment l'embauche et l'intégration du personnel), la perspective à échelle systémique et la responsabilisation;
2. Les processus, le personnel, la structure et la culture de l'organisme employeur; et
3. Les lignes directrices, les normes, la législation et les réglementations pertinentes aux paliers local, régional, provincial/territorial, national et international.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Voir à ce que des mesures soient prises pour atteindre les buts du programme de prévention et de contrôle des infections;
2. Aider à créer un environnement inclusif caractérisé par la collaboration, les occasions d'échanger des idées et d'apprendre les uns des autres et grâce à nos propres expériences, afin d'aider à soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion dans le cadre du rôle de la PCI;
3. S'occuper de superviser le programme en général, les activités quotidiennes du programme et les projets de prévention et de contrôle des infections, en tenant compte de ressources pour la diversité, l'équité et l'inclusion et de priorités axées sur le patient;
4. Surveiller la progression et la qualité des projets de prévention et de contrôle des infections et y apporter des changements au besoin;
5. Répondre rapidement à l'évolution des exigences systémiques et réglementaires, aux événements importants et à la science émergente et évaluer cette réponse;
6. Revoir, évaluer, recommander et négocier des ressources appropriées pour les programmes de prévention et de contrôle des infections;

7. Participer activement à des groupes de travail, comme le comité de prévention et de contrôle des infections (p. ex., coordonner, présider); et
8. Revoir et élaborer les politiques et les procédures, en collaboration avec d'autres groupes et comités.

Professionalisme

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les codes de conduite de son milieu de travail et de son domaine professionnel;
2. La législation et les politiques du milieu de travail en matière de confidentialité, de protection de la vie privée, de conflit d'intérêts et d'éthique; et
3. Le principe du préjugé inconscient et les principes de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans les soins de santé.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Se comporter de façon professionnelle, notamment en faisant preuve de responsabilité pour ses actions, de conduite éthique, de respect et du maintien de la confidentialité;
2. Solliciter et obtenir la rétroaction de diverses sources avant d'apporter des changements aux pratiques de la PCI;
3. Inclure des perspectives, des niveaux et des cultures sous-représentées;
4. Cultiver la capacité de présence attentive et entretenir sa conscience de soi, son bien-être et son équilibre de vie;
5. Développer et appliquer des stratégies pertinentes pour entretenir et renforcer ses compétences en fonction de ses propres besoins professionnels;
6. Développer et entretenir un réseau professionnel dans lequel obtenir et offrir des conseils;
7. Gérer son temps, sa charge de travail et ses responsabilités;
8. Fournir des conseils d'expert de façon professionnelle lorsqu'on les sollicite;
9. Obtenir et entretenir la certification en PCI (le titre CIC[®]) et se tenir au courant de

l'évolution de la science, des innovations, des technologies et des nouvelles méthodes et approches de prévention et de contrôle des infections.

Diversité, équité et inclusion

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI connaît :

1. Les perspectives de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, dans la pratique de la prévention et du contrôle des infections, l'organisation et la communauté.

Le professionnel ou la professionnelle de la PCI sait :

1. Utiliser et préparer des informations sur la prévention et le contrôle des infections (p. ex., documents/matériel) qui sont accessibles, sensibles aux différences culturelles et inclusifs;
2. Se consacrer à l'éducation permanente et à l'amélioration continue en matière de diversité, d'équité et d'inclusion;
3. Écouter et adapter les approches de la prévention et du contrôle des infections pour tenir compte de toutes les populations de patients et de membres du personnel;
4. Communiquer efficacement et savoir approcher les collègues pour leur indiquer des ressources en matière de diversité, d'équité et d'inclusion et leur montrer comment les obtenir;
5. Solliciter et considérer la rétroaction de diverses sources avant d'introduire des changements aux pratiques de la PCI;
6. Servir d'exemple de comportements inclusifs et culturellement compétents;
7. Être la voix de perspectives, de niveaux et de cultures qui ne seraient pas représentées autrement; et
8. Encourager le dialogue entre collègues sur des façons de créer des lieux sûrs, de promouvoir la civilité et de créer des milieux inclusifs pour tous.